



ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE VILLEMOMBLE

Siège social : Château seigneurial - 1 Place Emile Ducatte 93250 Villemomble

Inscrite au registre national des associations sous le numéro W931004690

SIRET 31310532200058

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 13 JANVIER 2024

L'an 2024, le 13 janvier,

à 9 heures 45 minutes,

a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV), qui s'est tenue au château de Villemomble, 1 place Emile Ducatte, 93250 VILLEMOMBLE, et à laquelle ont été légalement convoqués le 20 décembre 2023, par Madame Maria FOUQUEREL, Présidente :

↳ les membres du Conseil d'Administration de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV) :

❖ présents :

- Mme Maria FOUQUEREL, Présidente,
- Mme Isabelle HECK, Membre de droit,
- Mme Marie-Christine BOISMENU, Administratrice,
- Mme Sandrine GAMEIRO, Membre adhérent,
- Mme Isabelle VISSIAN, Membre adhérent,
- M. Jacques PRANLONG, Trésorier,
- Mme Patricia JIMENEZ, Secrétaire Adjointe,

❖ personnes absentes, non représentées :

- M. Guy ROLLAND, Membre de droit,
- Mme Françoise SERONDE, Membre de droit,
- Mme Natalia BLANCO, Membre de droit,
- Mme Véronique ANTOINE, Secrétaire.

[la feuille de présence et d'émargement fait ressortir au total 20 présents et 11 membres représentés sur les 646 adhérents de la saison 2023/2024]

Participent également, en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Dominique DOLIZY, Directrice de l'AACV,
- M. Florian PERENCHIO, expert comptable du cabinet .ENDRIX.

L'Assemblée Générale de l'AACV est présidée par Mme Maria FOUQUEREL, Présidente, qui accueille les participants en les remerciant leur présence et en leur présentant - au nom de l'association - ses meilleurs voeux pour 2024.

Elle rappelle qu'aucun quorum n'est requis pour les délibérations ou votes et qu'un secrétaire de séance doit être désigné : Mme Patricia JIMENEZ, Secrétaire Adjointe du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Elle informe qu'il s'agit, pour ce qui la concerne, de sa première Assemblée Générale : elle compte sur l'indulgence des personnes présentes et leur perspicacité pour revenir vers elle en cas d'erreur ou oubli de sa part quant au déroulement de la séance.

Elle demande aux présents, dans le cas où certains devraient partir plus tôt, s'ils souhaitent avancer le point relatif à l'élection des membres du Conseil d'Administration en début d'ordre du jour, après le vote du point 1 - "Rapport financier de l'association". Personne ne s'y opposant, il est décidé que l'ordre du jour suivra l'ordre suivant :

1. Rapport financier de l'association (exercice comptable 2022/2023) et vote,
2. Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration et vote,
3. Rapports moral et d'activités 2022/2023 de l'association et votes,
4. Questions diverses.

Madame la Présidente passe alors la parole à M. PERENCHIO.

1. Rapport financier de l'association (exercice comptable 2022/2023) et vote :

M. PERENCHIO, expert comptable auprès de ENDRIX, remercie Madame la Présidente et invite les présents à lui poser toutes les questions qu'ils jugeront utiles lors de son exposé. Il présente les éléments financiers et explique, en résumé, les points suivants :

Les produits (= recettes) de l'association sont, dans l'ordre (réalisé 2022/2023 sur la clôture au 31/08/2023) :

- la subvention communale (173 750 €), recette principale de l'association, qui avait été budgétée à hauteur de 150 K€ auquel a été ajoutée une subvention exceptionnelle (intérêt nécessité par la perte de l'an dernier),
- les participations des adhérents aux activités (126 906 €),
- les cotisations des inscrits (15 961 €).

↳ soit un total général des produits de : 316 832 €.

Les charges (=dépenses) de l'association sont :

- les charges externes :
 - la sous-traitance (prestataires extérieurs non salariés de l'association = professeurs pour 82 682 € - budgété : 85 K€),
 - les frais d'achat de matériel pour 1 137 € et les fournitures de bureau pour 805 € - en accord avec les montants budgétés,

↳ soit un sous-total des achats de : 84 624 €

- les autres frais de structures :
 - les réparations de matériel : 523 € - moins que budgété,
 - l'assurance : 2 151 €,
 - les honoraires : 14 989 €, notamment les nôtres pour l'accompagnement comptable,
 - les frais d'imprimerie : 7 860 €,
 - les frais de déplacements : 304 €,
 - les frais postaux et de télécommunications : 1 974 €,
 - les autres charges dont dotation aux amortissements : 4 665 € (tout achat de matériel est lissé sur plusieurs exercices),
- ↳ soit un sous-total des services extérieurs de : 32 466 € ;
- les charges de personnel : 151 536 € (principal poste de dépenses incluant le personnel permanent de l'association et les salariés vacataires), montant budgété à 1 500 € près,
- les frais bancaires : 268 € (anecdotiques),
- ↳ soit un total général des charges de : 269 792 €

L'exercice 2022/2023 fait ressortir, en ressources : 316 832 € et en dépenses : 269 792 €, soit un excédent de 47 040 €, bien supérieur au budget grâce à la subvention communale et à l'augmentation des participations des adhérents aux activités. Cet excédent est néanmoins plutôt nécessaire et salubre car salubre car l'exercice précédent était déficitaire d'un montant sensiblement identique.

Le budget de la saison 2023/2024 sera la duplication des produits et la surestimation légère des charges (d'environ 7 %), par mesure de sécurité. Le budget est donc reconduit pratiquement à l'identique pour les charges.

En ce qui concerne les produits, il a été appliqué :

- une baisse de 14 % de la subvention communale du fait de son caractère exceptionnel la saison dernière,
- une baisse de 5 % de la participation des adhérents aux activités.

Il est ainsi prévu un excédent d'environ 16 175 €, soit un budget équilibré prévoyant une marge de sécurité compte tenu de l'inflation.

Le bilan (= photographie à l'instant T - en l'occurrence le 31 août 2023 des possessions et des dettes) de l'association fait ressortir :

- des possessions (poste peu élevé) de 2 345 € ;
- une trésorerie de moins de 9 758 € sur placements et de 68 135 € sur le compte courant avec les entrées et les sorties ; l'an dernier, la situation était inversée, car la perte avait fait descendre la trésorerie on constate donc un retour à l'équilibre et à une situation saine, avec un matelas de sécurité ;
- des réserves à hauteur de 45 K€ (inférieures à 40 K€ car dette non échue comme les salaires à une date donnée) ;
- des provisions pour risques de 20 K€ (rattrapage de salaires provisionnés l'an dernier à hauteur de 65 K€).

Le reste du document reprend, sous une autre forme, ce que nous avons vu précédemment avec les recettes et charges.

Interventions de personnes de l'assistance sur les sujets suivants :

- explication de ce dernier point (rattrapage de salaires). Mme DOLIZY prend la parole pour indiquer que ce point est protégé par une clause de confidentialité, ce qui est confirmé par Mme FOUQUEREL en indiquant que l'affaire est close et qu'elle n'a pas eu d'impact lourd sur l'association comme l'attestent ses finances qui sont saines ;

- montant annoncé pour les photocopies qui sont pourtant peu nombreuses en supports de cours (1 200 € au poste "Fournitures de bureau et documentation") : Mme DOLIZY indique que ce dernier poste inclut le programme mensuel, ce qui justifie le montant.

Les échanges qui s'en suivent relevant de besoins particuliers relatifs à certains ateliers et s'éloignant du présent rapport financier, Mme FOUQUEREL invite les intervenants à exposer leurs demandes en "Questions diverses" ou de lui en faire part directement après la séance.

Mme FOUQUEREL reprend la présidence de l'assemblée de l'assemblée, après avoir remercié M. PERENCHIO pour sa présentation claire et concise des éléments financiers et comptables.

Elle demande à l'assistance de procéder au vote, à main levée, du rapport financier 2022/2023 :

- ↳ **à l'unanimité des présents et représentés, il est décidé d'approuver le rapport financier de l'association (exercice comptable 2022/2023) de l'AACV, Mme HECK, membre du Conseil d'Administration en qualité de membre de droit, et M. PERENCHIO, n'ayant pas pris part au vote.**

M. PERENCHIO quitte la salle, après avoir remercié l'assistance.

2. Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration et vote :

Mme FOUQUEREL indique que 3 postes sont à pourvoir pour 3 candidatures reçues, celles de :

- Mmes GAMEIRO et BOISMENU, sortantes, se représentant,
 - M. HELLOT, adhérent se présentant,
- pour faire partie du Conseil d'Administration.

Chaque candidat procède ensuite à sa présentation (identité et parcours).

L'assistance est sollicitée pour que deux personnes aident au comptage.

Elle invite l'assistance à procéder au vote, à main levée - ce qui est accepté à l'unanimité, à l'élection de :

- **Mme Marie-Christine BOISMENU** (communément appelée ="Cassita") : élue à l'**unanimité** des suffrages exprimés par les présents et représentés (par 31 voix POUR), membre du Conseil d'Administration de l'AACV,
- **Mme Sandrine GAMEIRO** : élue à l'**unanimité** des suffrages exprimés par les présents et représentés, par 31 voix POUR, membre du Conseil d'Administration de l'AACV,
- **M. Christian HELLOT** : élu à la **majorité** des 26 suffrages exprimés par les présents et représentés (par 17 voix POUR et 9 ABSTENTIONS), - 5 PERSONNES N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE, membre du Conseil d'Administration.

Sont donc nommés Administrateurs du Conseil d'Administration de l'AACV :

- ↳ Mme Marie-Christine BOISMENU,
- ↳ Mme Sandrine GAMEIRO,
- ↳ M. Christian HELLOT.

3. Rapports moral et d'activités 2022/2023 de l'association et votes :

3.1 Rapport moral 2022/2023 (cf. document joint) :

Mme FOUQUEREL donne lecture de son rapport moral 2022/2023 dont l'objectif est de "poursuivre le travail de développement de l'AACV engagé par ses prédécesseurs".

Le rapport moral est applaudi.

Aucune question n'étant posée à ce sujet par l'assistance, il est procédé au vote, à main levée, du rapport moral 2022/2023 :

↳ **à l'unanimité des présents et représentés, il est décidé d'approuver le rapport moral 2022/2023 de l'AACV.**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Mme FOUQUEREL demande à l'assistance son accord, pour prendre une photographie de groupe des présents à cette Assemblée Générale, afin d'illustrer la gazette qui sera éditée prochainement. L'assistance donne son accord et un "ouistiti" se fait entendre sur toutes les bouches.

Mme FOUQUEREL remercie l'assistance de sa confiance et donne la parole à Mme DOLIZY.

3.2 Rapport d'activités 2022/2023 :

Mme DOLIZY souligne, en résumé, les points suivants :

- L'association comptait 732 adhérents pour 797 participants (inscriptions parfois multiples aux activités), avec toujours une forte représentation de femmes par rapport aux hommes.
- Les non-Villemomblois étaient plus nombreux auparavant (environ 30 %), ils sont passés à 17 % la saison dernière. Mme FOUQUEREL rappelle cependant que la subvention communale doit essentiellement profiter aux Villemomblois.
- Anglais : tous les adhérents de cette saison sont nouveaux (ceux de l'an dernier ont été perdus du fait du départ impromptu, en cours d'année, de la professeure d'anglais, sans en avoir informé le Bureau.
- Tous les autres ateliers fonctionnent bien, portés par des professeurs de qualité qui proposent des cours adaptés et professionnels.
- Les autres activités, gérées depuis l'an dernier par Mme DOLIZY seule, ont commencé en février 2023 :
 - 20 expositions,
 - 13 visites (Hôtel de Soubise, Institut du Monde arabe, ,
 - 10 balades (dont certaines gratuites),
 - 3 cinés-clubs proposés (mais trop loin et ayant lieu le vendredi à 19h) testés,
 - 2 journées entières,
 - 4 théâtres,
 - des sorties hors Villemomble (avec d'anciens adhérents et de nouvelles personnes également).

Il est procédé au vote, à main levée, du rapport d'activités 2022/2023:

↳ **à l'unanimité des présents et représentés, il est décidé d'approuver le rapport d'activités 2022/2023 de l'AACV.**

4. Questions diverses :

Interventions de plusieurs adhérents sur les sujets suivants :

- ✓ problème de Wifi dans la salle du haut au fond occupé par l'atelier d'anglais : Mme DOLIZY confirme cet état de fait, déjà signalé au professeur qui doit donc prévoir des copies pour son groupe ;
- ✓ une seule photocopie pour un groupe de 5 personnes à l'atelier d'anglais : Mme FOUQUEREL indique qu'effectivement les copies reviennent cher et que chacun à son niveau doit se comporter en bon gestionnaire du budget de l'association afin d'éviter toute dépens inutile ;
- ✓ Mme FOUQUEREL informe par ailleurs l'assistance que le Crédit Mutuel s'est engagé à participer financièrement au coût du livret édité chaque année par l'association sur ses activités, ce qui permettra de diminuer les frais d'impression évoqués ci-dessus au bénéfice d'autres postes de dépenses ;
- ✓ problème de température dans :
 - la grande salle "Raimu" est froide : Mme DOLIZY indique que cette salle est pourtant pourvue de 6 radiateurs ;
 - les salles de pilates/anglais sont trop chaudes.

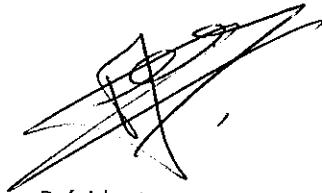
Mme DOLIZY s'étonne de ce fait car un thermostat permet normalement de régler la chaleur des radiateurs. Mme FOUQUEREL demandera à Mme DOLIZY de vérifier ces points et d'alerter si nécessaire le chauffagiste pour régler ce problème ;

- ✓ absence d'information auprès des parents concernant certaines activités annulées pour les enfants : Mme DOLIZY confirme avoir informé l'ensemble des parents concernés soit par mail, soit par sms, via un envoi sur un groupe ; il en est conclu que ce dysfonctionnement provient soit d'un problème informatique, soit d'une bascule du message dans les courriers indésirables ; il est conseillé aux adhérents de vérifier régulièrement dans leurs "spams" ; Mme FOUQUEREL demande à Mme DOLIZY de vérifier avec la société IRIS (prestataire d'aide informatique) les possibilités d'amélioration de nos envois ;
- ✓ certains adhérents demandent s'il est possible de repousser dans l'année la date de l'assemblée générale (en octobre par exemple), afin de permettre à tous d'être informés suffisamment tôt (le courrier d'information de la présente assemblée générale ayant été envoyé juste avant les vacances scolaires, période pendant laquelle certains étaient absents) ; M. PRANLONG explique que pour des raisons de clôture d'exercice comptable au 31/08, l'expert comptable de notre association n'aura pas le temps d'établir son rapport financier, un délai de 3 mois étant nécessaire pour ce faire ;
- ✓ fermeture inopinée de la grille du Château un lundi soir à 16h30, certains adhérents se retrouvant coincés sur le site : il est rappelé que la porte du Château et sa grille sont fermées chaque soir par le professeur dispensant le dernier cours ; ce jour-là, la grille du Château a été exceptionnellement fermée par les services techniques de la Ville qui intervenaient sur le site pour le marché de Noël ; il s'agit d'un incident ponctuel et exceptionnel car Mme DOLIZY est absente ce jour ; Mme HECK rappelle que, normalement, tous les professeurs du dernier atelier de la journée détiennent une clef ; elle suggère que la grille soit fermée après le cours de Tony le lundi soir ; par ailleurs, Mme FOUQUEREL demandera à Mme DOLIZY que soit affichée, sur toutes les portes, une liste avec les noms des professeurs présents chaque jour, auquel chacun pourra s'adresser en cas de nécessité, et de communiquer son propre numéro de téléphone à tous les professeurs, pour se déplacer en cas d'urgence.

Mme FOUQUEREL informe les adhérents qu'en tout état de cause elle a à coeur de rester disponible et à l'écoute. Elle invite tout un chacun à lui faire part de tout dysfonctionnement ou besoin particulier, qu'elle fera au mieux de solutionner ou satisfaire en fonction de l'intérêt de l'association et des adhérents.

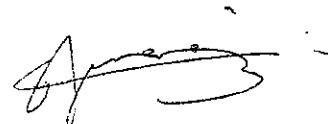
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme FOUQUEREL, remercie les membres pour leur participation et la séance est levée et close à 11 heures 10 minutes.

Maria FOUQUEREL,



Présidente

Patricia JIMENEZ,



Secrétaire Adjointe

PJ Rapport moral 2022/2023 de l'AACV (Mme FOUQUEREL, Présidente),

AACV
Château Seigneurial
1 place Emile Ducatte - BP 27 – 93250 VILLEMOMBLE
Tel : 01 48 55 09 55
Siret n° 313 105 322 00058 / APE 9499Z / Association loi 1901 / RNA : W931004690



RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

SAISON 2022 – 2023

J'entame ce rapport moral avec un regard rétrospectif de la saison 2022 – 2023. C'est l'occasion de partager avec vous, adhérents, les divers événements qui ont jalonné la vie de notre association durant cette saison.

Cette saison a vu le passage de flambeau de la présidence de l'AACV au mois de février 2023 entre Mme Véronique ANTOINE, présidente par intérim et moi-même. Madame Isabelle HECK, membre du conseil d'administration et ancienne présidente, a accompagné ce changement ; je tiens à la remercier tout particulièrement de l'investissement dont elle a fait preuve. Les membres du conseil d'administration, constitué de bénévoles, ont également contribué à ce que ce remplacement s'opère en douceur, ils ont toute ma gratitude.

Madame DOLIZY, Directrice de l'association, a tenu le cap suite au départ de M. LIEB ce dont je lui sais gré. Je lui sais gré également d'avoir patiemment répondu aux nombreux questionnements portés par ma curiosité sur le fonctionnement de cette association.

Mon premier regard sur l'association a été axé sur l'aspect ressources humaines afin d'y mettre en œuvre les actions nécessaires et/ou légales. Entre autres, les entretiens individuel et professionnel ont été instaurés et le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) a été mis en œuvre.

La prise de contact avec nos partenaires (ENDRIX, Le CREDIT MUTUEL, ALLIANZ entre autres) s'est faite naturellement et m'a permis de passer en revue l'existant et d'envisager ce qu'il serait possible d'ajouter en terme de partenariat. Je pense notamment à la proposition du CREDIT MUTUEL (partenaire de la CROIX BLANCHE) d'inscrire nos salariés à des formations de secourisme à titre gracieux.

La municipalité a été à nos côtés non seulement en terme de financement mais également pour accompagner nos différentes demandes ce dont je la remercie.

Sur le plan des activités, cette saison, nous avons continué à mettre en œuvre un large éventail d'activités culturelles visant à enrichir la vie de nos membres. Notre engagement envers la promotion d'un mode de vie actif et sain est reflété à travers les activités sportives que propose l'association. Je tiens à mentionner que tout ceci ne serait pas possible sans la qualité de nos professeurs et intervenants qui opèrent au sein de l'association, merci à eux.

Nous avons terminé la saison avec un nombre de 732 adhérents ; n'ayant été présente qu'une partie de l'année je laisse le soin à Mme DOLIZY de développer ce sujet dans le rapport d'activité.

Un regard sur demain, quels sont nos défis ? Nous renouveler, être plus visible ... des sujets sur lesquels nous travaillons et sur lesquels nous ne manquerons pas d'interroger nos adhérents par le biais d'un questionnaire à venir.

Des projets ? J'envisage d'instaurer la « gazette de l'AACV » trimestriellement. Nous travaillons sur la remise en place du « SUM UP » pour un paiement via carte bancaire. Une boîte à livres sera mise en place au sein de l'association.

Une volonté ? Poursuivre le travail de développement de l'AACV engagé par mes prédécesseurs.